

Action 5.1 : Portail de promotion des entreprises exemplaires

Contexte et pertinence

Il est actuellement très difficile pour un-e privé-e ou un maître d'œuvre de vérifier la probité d'une entreprise. Ce projet vise à la mise en place d'un portail de promotion des entreprises exemplaires, permettant à tout un chacun d'attribuer des travaux à des entreprises qui garantissent le respect des conditions de travail et de santé/sécurité à leurs collaborateurs-trices.

Objectifs

- Assurer le maintien et le développement des conventions collectives, la surveillance du marché du travail et, en cas d'observation de sous-enchère abusive, la prise de mesures d'accompagnement ciblées, négociées avec les partenaires sociaux (patronaux et syndicaux)
- Lutter contre les concurrences déloyales, notamment en soutenant, là où cela est possible, l'attribution des marchés aux entreprises locales exemplaires
- Mettre à disposition des privés les informations permettant d'attribuer des travaux à des entreprises exemplaires, dans l'intérêt de la durabilité de notre économie

Indicateurs

Réalisations : Mise en ligne (web) d'un portail permettant aux entreprises respectant les conditions de travail et de santé/sécurité de mettre en avant leurs compétences.

Réussite : Nombre de consultation du portail internet et Nombre de nouvelles inscriptions d'entreprises sur le portail

Public cible

Entreprises valaisannes (déjà 1'200 inscriptions sur les listes permanentes), privé-e-s et maîtres d'œuvres souhaitant attribuer des travaux aux entreprises responsables

Budget

Total :	100'000 CHF	Contribution PDD totale :	60'000 CHF	60%
2020 :	100'000 CHF	Contribution PDD 2020 :	60'000 CHF	

Porteurs

Service de la protection des travailleurs et des relations du travail (SPT)

Partenaires

Associations professionnelles, associations syndicales

Calendrier

2020 : réalisation